



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le  
ID : 033-253306617-20230704-2023\_36-DE



Séance du 04 juillet 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 04 juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 27/06/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX		Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO		Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER		Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER (démissionnaire depuis le 07.03.23)		Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY				Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230704-2023\_36-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

- Madame GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de Blaye.
- Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye.
- Madame GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur VACHER, Vice-président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Monsieur GARD, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.
- Monsieur LE GAL, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras

Sur les 48 Délégués titulaires qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 juillet 2023, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés.

## DELIBERATION N°2023-36

**Objet :** Autorisation de signature du marché de fourniture de pièces détachées et entretien des véhicules PL (08 lots)

**Rapporteur :** Jean Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	31
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 08 juin 2023.

Considérant que le SMICVAL dispose d'un parc d'une centaine de véhicules ou équipements à motorisation thermique et une douzaine de remorques.

Considérant que tous ces équipements doivent être entretenus et réparés dans les meilleurs délais.

Considérant que le SMICVAL s'est engagé dans une démarche d'entretien préventif de ses équipements et souhaite s'adjoindre l'aide d'experts.

Considérant qu'il convient, donc, de recourir à un marché public pour l'achat de pièces utilisées par la régie et pour les réparations des équipements.

Considérant qu'un appel d'offre ouvert a été lancé en ce sens le 27 avril 2023 pour une durée de 4 ans et pour un montant estimatif global de 4,75 M €HT.

Considérant que dans le cadre de cet accord cadre à bon de commande, découpé en 8 lots, il sera retenu 2 titulaires par lot suite à l'appel d'offre, selon la méthode dite « en cascade », le 1<sup>er</sup> candidat retenu étant sollicité en priorité avant de consulter le second sur la base des délais des prestations.

Considérant que les lots ont été décomposés comme suit :

Lot 1 : Entretien et réparation de l'ensemble des PL et SPL RENAULT : 2 000 000 €HT

Lot 2 : Entretien et réparation de l'ensemble des PL et SPL SCANIA : 2 000 000 €HT

Lot 3 : Fourniture de pièces détachées pour l'ensemble des PL et SPL RENAULT : 1 500 000 €HT

Lot 4 : Fourniture de pièces détachées pour l'ensemble des PL et SPL SCANIA : 1 500 000 €HT

Lot 5 : Entretien et réparation de l'ensemble des climatisations des PL et SPL de toutes marques : 500 000 €HT

Lot 6 : Travaux de carrosserie générale : 300 000 €HT

Lot 7 : Préparation aux vérifications périodiques : 500 000 €HT

Lot 8 : Contrôle technique : 250 000 €HT

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour les lots 2 et 4.

Considérant que deux offres ont été déposées pour le lot 1, 3, 5, 7 et 8 et une seule offre déposée pour le lot.

Considérant la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 8 juin 2023, après analyse des offres, a décidé d'attribuer les lots comme suit :

LOT	Candidat 1	Candidat 2
1	Techni-freins	Chauveau SAS
2	Infructueux	

3	Techni-freins	
4	Infructueux	
5	Techni-freins	Chauveau SAS
6	Infructueux	
7	Techni-freins	Chauveau SAS
8	Techni-freins	Chauveau SAS

Considérant les lots 2 et 4 étant rendus infructueux par absence de candidature, le lot 6 rendu aussi infructueux par défaut d'offre concurrentielle, la Commission d'Appel d'Offre a décidé de poursuivre la consultation en procédure de marché négocié pour ces 3 lots.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces lots, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	36
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à signer toutes les pièces afférentes à ces lots, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président  
Sylvain GUI

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Parapheur, Président SMICVAL

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 juillet 2023

Publié le : 17.07.2023

Le Secrétaire  
Michel VAC

Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMICVAL